

ARRETE n° 2025-106

OBJET : Etablissement de la liste des candidats ayant été déclarés admis à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (session 2025).

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 susvisé,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté n° 2024-146 du 25 septembre 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-36 du 10 mars 2025 désignant les membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-40 du 11 mars 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-52 du 09 avril 2025 désignant les correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (session 2025),

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2025,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu le procès-verbal de délibération du jury d'admission du 23 juin 2025 ayant statué sur la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (session 2025),

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats ayant été déclarés admis à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (session 2025),

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste des candidats admis à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (session 2025), est arrêtée aux 209 candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Nom	Prénom
ABANARITI	Carole
AIT TAJAR	Rachida
ALEX	Anne-Cécile
APERTET	Clovis
APPLANAT	Marie-Laure
ARCHIER	Elodie
ARGAUD	Fanny

Nom	Prénom
ARIZZI	Stéphanie
ATTIG	Ismahene
AUREL	Isabelle
AVIGNI	Anaïs
AVOCAT	Karen
BARBE	Delphine
BARBIER	Laetitia
BEDJAOUI	Samia
BELLIR	Sabah
BEN AMOR	Leila
BENARROCHE	Christelle
BENSADI	Amanda
BENTAHAR	Sahida
BERENGUER	Monique
BERNARD-BRUNET	Marina
BESACIER	Coralie
BESSON	Fabrice
BITTON	Audrey
BOGEAT	Marion
BONIFACE CHAMBERLAN	Charlotte
BRETIN	Françoise
BRUNEL	Alexandra
BRUNOD	Aurore
CARDONE	Mélodie-Blanche
CARPIN	Franck
CHABAL	Céline
CHAMPELET	Anthony
CHAMPOLLION	Celine
CHARPENAY	Laura
CHAUVIN	Christelle
CHAVIGNY	Audrey Michelle
CHENAL	Nicolas

Nom	Prénom
CHEVALLET	Aurelie
CHOMIER	Audrey
COMBE	Laura
COSSIO	Delphine
COURBOULEIX	Delphine
COUTELLEC	Océane
DADDI-ADDOUN	Rachida
DASPIC	Maud
DECREVEL	Cynthia
DELGADO	Aurélié
DENIS	Anne
DEREU	Albane
DESRAYAUD	Adeline
DEVILLE-CAVELLIN	Maeva
DIMOUNGUE BELOKE	Régine
DUBOURGEAL	Aurore
DUFFAULT	Irena
DUFFOURD	Alexandrine
DUFLOS	Sophie
DUMONCEAU	Sandra
DURIEZ	Ingrid
DUVAL	Mélanie
ERBETTA	Christelle
ESCALA	Harrison
ESSON	Nathalie
ETIE	Alexis
FERNANDES ANTUNES	Kelly
FIEUX	Maryne
FRANCES	Agnès
FRATACCI	Monique
FRAYSSE	Caroline
FREY	Sophie Nadine Olivia

Nom	Prénom
FREZET	Mariette
FRIZON-PATRICOT	Julie
FUSIER	Virginie
GABOARDI	Nathalie
GAUDILLIER	Anais
GERBOUD	Alexi
GERFAUD-VALENTIN	Elodie
GHIROTTI	Jessica
GIRAUD	Karine
GLATRE	Valérie
GOBBER	Sarah
GOMEZ-PONSON	Déborah
GONCALVES	Jérôme
GOSSERIES	Kevin
GRACIA	Séverine
GRANDJEAN	Emilie
GRANGE	Magali
GROPPOSO	Sarah
GUILLAUD	Manon
GUILLAUD	Marine
GUILLEMINOT	Jérôme
GULLIET	Myriam
GUYONNET	Mélody
HACHANI	Sihem
HAMANDJIAN	Amandine
HARDY	Catherine
HATZICONSTANTINO	Karine
HUBERT	Severine
IMBERT	Maëlle
JAMET	Jennifer
JAY	Bertille
JORGE	Brigitte

Nom	Prénom
JOUSSET	Alice
KHALDI-NUSSBAUM	Hela
L'HINORET	Lucie
LACHAVANNE	Claire
LAGRANGE	Mathilde
LAMBERSEND	Céline
LAMBERT	Elodie
LAMBLIN	Stéphanie
LATIL	Louise
LAVOREL	Kristina
LE MASSON	Katia
LECINA	Christel
LEPLAT	Gaëlle
LEXTRAIT	Chloé
LOLLIOZ	Corinne
LONG	Emmanuelle
LUQUET ROURE	Maud
MACCAGNO	Sophie
MACHON	Séverine
MALLOL	Cecile
MANZONI	Marlène
MARCE	Armelle
MARCHADOUR	Yann
MARTIGNIÈRE	Marguerite
MARTIN	Stéphanie
MASELLA	Sabrina
MASTROPIETRO	Julie
MAUGAIN	Nadia Claude Dominique
MAZZIA	Audrey
MEDINA	Gaëlle
MELLON	Sandrine
MERCIER	Julie Jackie Florence

Nom	Prénom
MERMOZ	Véronique
MESSORI	Marine
MICHON	Caroline
MILESI	Aurore
MONTAGNAT-RENTIER	Matthieu
MONTERRAT	Malorie
MORADO	Sophie
MOUTTET	Anne
NAIT MAOUCHE	Morgane
NICOLAS	Cécile
NIVON	Anais
OLIVIER	Caroline
PANHELLEUX	Sabine
PASINI	Marie
PAUTOT	Coralie
PERONA	Ségolène
PERRIN	Mélanie
PEYRAMAURE	Delphine
PEYROCHE	Marielle
PIERRE	Socheata
PINER	Caroline
PIRAUD	Frédérique
PISCHEDDA	Laurence
PLESNAR	Christelle
POUGET	Florence
PRAT	Joris
PYTHON-CURT	Cécile
RAIMBAULT	Nolwenn
RAINIERI	Caroline
RAKOTONIRINA	Heriniaina
RAMDENE	Preety
RATAJCZAK	Coralie

Nom	Prénom
RENAULT	Christelle
REVOL	Julia
REY	Isabelle
RIUS	Pauline
ROINSOLLE	Paule
ROLLIN	Rachel
RONCETTO	Chloë
ROPERO	Nadège
ROTH	Vanessa
ROUMESY SZYMCZAK	Manon
ROUX-AGUT AVOGADRO	Caroline
ROZIER	Virginie
ROZIERE FILLION	Myriam
RUAS	Laetitia
SAALIOUA	Sarah
SARTO	Rosalie
SAUNIER	Martine
SAUZE	Corinne
SERIGNAT	Amandine Isabelle Paulette
SERVIGNAT	Stephanie
SEYTEUR	Delphine
SIMONE	Nadine
SOTTON	Rachel
SOUVENT	Tiphaine Hélène Françoise
SUCH	Mélanie
SUPRIN	Asaël
SUZANNE	Sabrina
TENOUTIT	Essia
TOCQUET	Virginie
TORNICELLI	Marie
TRUBLET	Elodie
URLACHER	Elina

Nom	Prénom
VAUX	Séverine
VEGAS	Lolita
VON SIEBENTHAL	Nathalie
VOUILLOZ	Cathy
VULLIERMET FENESTRAZ	Déborah
YAAGOUBI	Aurélie
YAVUZ	Muge
ZAIBET	Lynda
ZECCHIN	Audrey
ZIAT	Sofia

ARTICLE 2 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et publié sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des départements de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérécourse citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 30 juin 2025

Le Président,



François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 07 juillet 2025